**Titre du projet**

**Rapport final**

**Années de la réalisation**

**Modèle de rapport final pour les projets de développement régional (PDR)**

*Version 2021*

**Date : xx.xx.xxxx**

**Table des matières**

[Informations préliminaires 1](#_Toc53673302)

[1. Résumé 1](#_Toc53673303)

[1.1. Situation initiale 1](#_Toc53673304)

[1.2. Idée de projet et objectif global 1](#_Toc53673305)

[1.3. Organisation de projet et porteur de projet global 1](#_Toc53673306)

[1.4. Etat après l’achèvement de la mise en oeuvre du PDR 1](#_Toc53673307)

[1.5. Les plus grands succès sur l’ensemble de la mise en œuvre du PDR 1](#_Toc53673308)

[1.6. Points critiques pendant la mise en œuvre du PDR 1](#_Toc53673309)

[1.7. Evaluation du porteur de l’ensemble du projet en vue de la réalisation des objectifs 2](#_Toc53673310)

[2. Projets partiels 3](#_Toc53673311)

[2.1. Rapport du projet partiel x (=nom) 3](#_Toc53673312)

[2.1.1. Etat du projet partiel après l’achèvement de la mise en oeuvre du PDR 3](#_Toc53673313)

[2.1.2. Explications sur la grille CME et sur la réalisation des objectifs 3](#_Toc53673314)

[2.1.3. Principales réussites du projet partiel 3](#_Toc53673315)

[2.1.4. Points critiques pendant la mise en œuvre du PDR et, le cas échéant, adaptations du projet 3](#_Toc53673316)

[2.2. Rapport du projet partiel y (=nom) 3](#_Toc53673317)

[3. Création de valeur obtenue dans l’agriculture 4](#_Toc53673318)

[4. Perspectives de la phase d’exploitation 5](#_Toc53673319)

[4.1. Organisation future et porteur de l’ensemble du projet 5](#_Toc53673320)

[4.2. Participation de l’agriculture dans le porteur de l’ensemble du projet 5](#_Toc53673321)

[4.3. Viabilité et financement après l’achèvement du PDR 5](#_Toc53673322)

[4.4. Système de monitoring et d’évaluation 5](#_Toc53673323)

[4.4.1. Mise à jour de la grille CME 5](#_Toc53673324)

[4.4.2. Organisation et compétence 5](#_Toc53673325)

[5. Annexes 6](#_Toc53673326)

# Informations préliminaires

*Vous pouvez télécharger ce modèle à l’adresse suivante : www.blw.admin.ch*

*Le texte en vert a pour but de faciliter la compréhension du document de travail. Il doit être effacé lors de la rédaction finale du dossier.*

***Il convient de privilégier les explications courtes et concises. Afin d’éviter les doubles emplois, il est possible de faire référence à d’autres chapitres du rapport final si nécessaire.***

# Résumé

Bref résumé du PDR avec les étapes les plus importantes, de l’idée du projet à l’achèvement de la mise en œuvre. Selon la situation et les besoins, il vaut mieux commencer par le chapitre 2 Projets partiels pour garantir une meilleure vue d’ensemble.

Max. 1 page.

## Situation initiale

Brève description de la situation initiale avant la mise en œuvre du PDR. La formulation peut être reprise du dossier de documentation (chapitre 2.2 du modèle de description du projet global).

## Idée de projet et objectif global

La formulation peut être reprise du dossier de documentation (chapitre 2.3 du modèle de description du projet global), à condition qu’elle soit encore à jour.

## Organisation de projet et porteur de projet global

Ce chapitre présente la forme et l’historique de l’organisation et de la responsabilité actuelles du projet. La formulation peut être reprise du dossier de documentation (chapitre 4.1 du modèle de description du projet global), à condition qu’elle soit encore à jour.

## État après l’achèvement de la mise en œuvre du PDR

Brève description de la situation après l’achèvement de la mise en œuvre du PDR (la description détaillée des projets partiels est donnée au chapitre 2). Quelles mesures ont été mises en œuvre dans le cadre des PDR ? Quelles mesures étaient planifiées, mais n’ont pas pu être mises en œuvre dans le délai prévu ou ont subi une modification avant la conclusion du PDR ? En cas de non-réalisation ou de modification, veuillez indiquer les raisons et les considérations qui ont conduit à cette situation.

Max. 1 page.

## Les plus grands succès sur l’ensemble de la mise en œuvre du PDR

Les principaux succès du projet global sont énumérés ici sous forme d’un bref aperçu. Les différents éléments peuvent ensuite être traités plus en détail dans les chapitres consacrés aux projets partiels.

Quelles mesures ont été mises en œuvre avec succès et ont eu un effet positif sur la réussite de l’ensemble du projet ? Quels sont les projets réussis qui ont conduit à une perception positive du PDR par le grand public ?

Max. ½ page.

## Points critiques pendant la mise en œuvre du PDR

Les principaux points critiques du projet global sont énumérés ici sous forme d’un bref aperçu. Les différents éléments peuvent ensuite être traités plus en détail dans les chapitres consacrés aux projets partiels. Il y a lieu de présenter plus en détail, en particulier, les raisons des changements au plan du personnel, des manques de liquidités ou des problèmes de rentabilité si ces domaines ont un impact important sur le projet global.

Max. ½ page.

## Évaluation du porteur de l’ensemble du projet en vue de la réalisation des objectifs

Comment le porteur de l’ensemble du projet évalue-t-il la mise en œuvre du projet ? Quel est le degré de satisfaction du porteur de l’ensemble du projet quant à la réalisation des objectifs ? Les mesures appliquées ont-elles eu l’effet escompté ? Où et pourquoi y a-t-il des lacunes et comment le porteur de l’ensemble du projet prévoit-il de combler ces lacunes après l’achèvement du PDR ?

Quels enseignements et expériences importants le porteur de l’ensemble du projet a-t-il tiré de la mise en œuvre du PDR et souhaite partager avec l’OFAG, le canton et les futurs porteurs de projet PDR ? Lesquels d’entre eux ont eu un impact positif ou négatif sur la mise en œuvre du projet global ou partiel ?

Max. ½ page.

# Projets partiels

Établissement de rapports sur les différents projets partiels du point de vue des porteurs des projets partiels. La grille de controlling et de monitoring dûment remplie sert de base (grille CME).

Un sous-chapitre intitulé « Rapport relatif au projet partiel » est élaboré pour chaque projet partiel. Max. 1 page par projet partiel.

## Rapport du projet partiel x (=nom)

### État du projet partiel après l’achèvement de la mise en œuvre du PDR

Quelles mesures ont été réalisées ? Il convient de déterminer plus précisément les causes d’une éventuelle non-réalisation des mesures du projet partiel. Les mesures correctives qui ont déjà été mises en œuvre ou qui sont prévues doivent être expliquées. Comment le projet partiel sera-t-il poursuivi après l’achèvement de la mise en œuvre du PDR ?

Des photos des mesures mises en œuvre et des rapports établis (p. ex. le rapport dans la presse locale sur l’inauguration d’une mesure de construction mise en œuvre) doivent être joints au rapport final sous forme électronique si possible, sauf si cela a déjà été fait dans le cadre du rapport intermédiaire. Veuillez indiquer si l’OFAG est autorisé à utiliser ces photos pour ses propres publications et quels droits d’auteur doivent être indiqués en cas d’utilisation.

### Explications sur la grille CME et sur la réalisation des objectifs

Des informations complémentaires sont données pour faciliter au canton et à l’OFAG la compréhension des données et des changements dans la grille CME.

Les projets partiels qui ne sont pas directement liés à un produit (p. ex. coordination, marketing, sentier didactique, etc.) et qui n'ont donc pas défini d'indicateurs de valeur ajoutée dans le formulaire financier doivent procéder ici à des estimations quantitatives de la valeur ajoutée supplémentaire créée dans l'agriculture. Par leurs activités, ces projets ont un effet indirect sur la création de valeur dans l'agriculture de la région (p. ex. augmentation de la vente directe).

### Principales réussites du projet partiel

Quelles réussites ont fait décoller le projet partiel ? Quelles mesures ont été mises en œuvre avec succès et ont eu un effet positif sur l’ensemble du projet ? Quels sont les projets réussis qui ont conduit à une perception positive du PDR par le grand public ?

### Points critiques pendant la mise en œuvre du PDR et, le cas échéant, adaptations du projet

Énumération et explication des adaptations du projet partiel qui ont été effectuées pendant la mise en œuvre ainsi que des éventuels ajustements des objectifs partiels spécifiques au projet.

## Rapport du projet partiel y (=nom)

# Création de valeur obtenue dans l’agriculture

À l’aide des indicateurs obligatoires de la grille CME, la création de valeur obtenue grâce au PDR est évaluée. À cette fin, la valeur cible figurant dans le dossier de documentation doit être comparée à la valeur réelle après la fin de la mise en œuvre du PDR.

La création de valeur réalisée est-elle directement attribuable au PDR selon l’estimation du porteur de projet ? Si cela n’est pas le cas, ou seulement en partie, quels sont les autres facteurs qui ont joué un rôle ?

Max. ½ page.

# Perspectives de la phase d’exploitation

## Organisation future et porteur de l’ensemble du projet

Comment le porteur de l’ensemble du projet sera-t-il organisé après l’achèvement de la mise en œuvre et comment les activités communes, telles que le marketing, se poursuivront-elles après l’achèvement du PDR ? Comment les mesures correctives, les ajustements et les améliorations seront-ils apportés à l’avenir ? Un processus institutionnalisé est-il prévu (par exemple, des dates fixes dans la planification annuelle, des événements récurrents pour une analyse commune, etc.) Comment les ajustements effectués sont-ils enregistrés, comment sont-ils communiqués en interne aux membres et qui en est responsable ?

Max. ¼ page.

## Participation de l’agriculture dans le porteur de l’ensemble du projet

Indications sur la réalisation de la participation agricole 48 al. 1, let. c, de l’ordonnance sur les améliorations structurelles. Comment la participation de l’agriculture sera-t-elle assurée même après l’achèvement de la mise en œuvre du PDR ?

Max. ¼ page.

## Viabilité et financement après l’achèvement du PDR

Description de la viabilité économique future et du financement des mesures communes sans contributions fédérales et cantonales. Les hypothèses formulées à cette fin doivent être expliquées.

Max. ¼ page.

## Système de monitoring et d’évaluation

### Mise à jour de la grille CME

Une fois le projet achevé, les données seront collectées au bout de trois et six ans (soit deux fois au total) et mises à la disposition du canton et de l’OFAG. À cette fin, il faut continuer à communiquer au moins les indicateurs obligatoires. Cela permet de poursuivre la comparaison des données dans le temps.

Max. ¼ page.

### Organisation et compétence

Comment les activités commerciales axées sur les effets (mise en œuvre du contrôle, du monitoring et de l’évaluation) seront-elles assurées à l’avenir et comment les données nécessaires seront-elles collectées ? Veuillez préciser les données de contact de la personne responsable de la collecte des données.

[Max. 10 lignes]

# Annexes

|  |
| --- |
| Vue d’ensemble Coûts\_indicateurs ED* + Contrôle et monitoring de la période sous rapport précédente
	+ Déroulement de l’année sur l’ensemble de la mise en œuvre du PDR
 |[ ]
| Documents spécifiques au projet* + Rapport de gestion ou rapport annuel
	+ Rapport des réviseurs
	+ Autres
 | [ ]  |
| Au moins 3 photos de haute qualité par projet partiel (veuillez indiquer si l’OFAG est autorisé à utiliser ces photos pour ses propres publications et quels droits d’auteur doivent être mentionnés en cas d’utilisation). |[ ]
| Rapports de journaux, prospectus, etc. (si cela n’a pas encore été fait dans le cadre des rapports intermédiaires) | [ ]  |

**Signatures**

Lieu et date : Signature du porteur de l’ensemble du projet

......................................................... ...................................................................

Lieu et date : Signature de la direction de l’ensemble du projet

................................................................ ...........................................................................

**Personne de contact pour le projet :**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom, prénom |  |
| Rue, n° |  |
| NPA, localité |  |
| E-mail |  |
| N° de téléphone |  |

**Le rapport final doit être envoyé à l’adresse suivante :**

Office fédéral de l’agriculture OFAG, Secteur Économie agricole, espace rural et structures, Schwarzenburgstrasse 165, 3003 Berne, pre@blw.admin.ch